

Une confession générale est l'accusation de tous les péchés mortels qu'on a commis pendant la vie, ou depuis un temps assez considérable.

Elle peut être nécessaire ou simplement utile et avantageuse.

Confession générale nécessaire

Elle est nécessaire : 1° Quand on est certain d'avoir caché des péchés mortels à confesse, ou de les avoir déguisés volontairement. Par exemple, si l'on ne s'accusait que de mauvaises pensées, en taisant les mauvaises actions qui avaient suivi ou si l'on a laissé entendre au confesseur que des péchés contre la pureté avaient été commis sans complice, quand on les avait commis avec d'autres.

2° La confession générale est encore nécessaire, quand on est parfaitement sûr d'avoir fait des confessions pour la forme, sans contrition, pour faire plaisir aux parents, en se disant dans le cœur — "je n'ai aucun regret véritable de mes" fautes graves, aucune intention sincère de me corriger, "je suis même disposé à recommencer dès que l'occasion" s'en présentera."

Dans ces deux cas, mais dans ces deux cas seulement, la confession générale est nécessaire. Reprenez donc vos confessions depuis le temps où elles ont manqué de sincérité ou de contrition.

Confession générale utile et avantageuse

Il peut être utile et avantageux de faire une confession générale.

1° Dans les circonstances importantes de la vie : par exemple, à l'époque du mariage ou de l'entrée en religion.

2° Quand il s'agit pour un jeune homme ou une jeune fille de décider leur vocation. Le directeur sera ainsi mieux à même de leur donner des conseils utiles.

3° Quand, après des années de désordres et de confessions faites un peu à la légère, l'on se sent enfin sérieusement décidé à changer de vie.